

DES AVANCEES CERTES, MAIS INSUFFISANTES

Le 19 avril a eu lieu une seconde réunion de concertation suite au projet de passage en régie publicitaire.

Tout d'abord la direction s'est engagée à anticiper l'ancienneté jusqu'au 30 juin 2014 lors du calcul du salaire de référence.

Nous avons ensuite pu avoir la transposition des salariés de La Voix du Nord dans la future grille.

Puis, suite à la demande pressante des organisations syndicales, la direction s'est engagée à fournir une description des fonctions au plus tôt. La direction de la Publicité s'engage également à programmer une réunion avec le service, courant mai, pour pouvoir répondre aux différentes interrogations.

On nous signale également que pour les postes de commerciaux spécialisés, des salariés se sont déjà positionnés et quelques postes restent à pourvoir. Mais si des postes devaient restés vacants, alors des nominations seraient faites.

Le nombre de jours de congés pour les employés passerait à 31 jours (35h/semaine) et 34 jours pour les cadres. Les accords Voix du Nord sur la garantie maladie et la mutuelle seront étendus à la régie publicitaire. Par contre, la direction ne souhaite pas faire évoluer le montant du ticket restaurant.

Nous rappelons à nos interlocuteurs les dires de Monsieur Hardoin qui nous présente le projet comme une adaptation du service aux évolutions des marchés publicitaires, et qui réfute l'idée d'une volonté cachée de l'entreprise de faire des économies au passage.

Le syndicat Métropole Nord CGT demanda donc à la direction de transposer l'ensemble des accords (ancienneté, congés, tickets restaurant, ...) de la Voix du Nord dans la future régie publicitaire (demande appuyée par la CGC et en partie, par FO).

Même si Monsieur Guillerez semble outré du blocage des organisations, qui pour lui, ne font pas assez de concessions entre les deux réunions, nous lui rappellerons donc que :

- La première réunion n'était là uniquement que pour remonter les interrogations du terrain
- Le passage en régie est du fait de la direction est non des salariés (ne pas inverser les rôles)
- La perte de tous les avantages du comité d'entreprise (chèques Cadocs, chèques vacances, billetterie, ...)
- Les futurs collègues ne seront pas soumis aux conditions d'embauche actuelles
- etc.

Ci-dessous, nous avons recensé les différentes évolutions suite à vos interrogations sous forme de tableau pour mieux vous repérer.

	Actuellement à la Voix du Nord	Demain dans la Régie Publicitaire
Quelle convention collective ?	Convention de la presse quotidienne régionale	Convention de la publicité et assimilées
Ancienneté	Démarre à l'entrée dans le groupe la Voix du Nord	Pas de changement, avec anticipation jusqu'au 30 juin 2014
Prime d'ancienneté	Employés : 3% après 3 ans d'ancienneté, plus 3% tous les 3 ans jusqu'à la 18ème année, plus 2% de la 19ème à la 20ème année, soit 20% ; et enfin 2% tous les 5 ans supplémentaires. Cadres : 5% après 5 ans d'ancienneté, puis 10% après 10 ans, puis 15% après 15 ans, et enfin 20% après 20 ans.	Employés : 3% au bout de 1 an d'ancienneté puis 1% plafonné à 20 ans Cadres : Pas de prime d'ancienneté
Prime de départ à la retraite	1 à 5 mois de salaire selon l'ancienneté	¼ de mois de salaire majoré de 5% au bout de 20 ans de 10% au bout de 25 ans de 15% au bout de 30 ans de 20% au bout de 35 ans
Prime de licenciement	Employés : 1 mois de salaire par année d'ancienneté après 1 an d'ancienneté plus ½ mois par année supplémentaire Cadres : 1 mois de salaire par année d'ancienneté plafonné à 12 ans pour les cadres embauchés après 1999.	1/3 de mois par année d'ancienneté jusque 15 ans puis 40% par année supplémentaire
Congés	Employés : 31 jours de congés Cadres : 38 jours de congés	Employés : 31 jours de congés, et durée de travail à 35h pour tous. Cadres : 34 jours de congés
Garantie maladie	Pas de jours de carence chez les employés et les cadres. 3 ans de garantie à 100% PS : la direction souhaite dénoncer l'accord et les usages sur le sujet	Reprise de l'accord Voix du Nord
Tickets restaurant	Valeur de 6.80€ financés à 50/50	Valeur de 6.10€ financés à 50/50.

Avantages CE (CV, Chèques Cadocs, prime de naissance, voyages,...)	Offres du comité d'entreprise de la Voix du Nord	Tout sera à mettre en place dans le prochain Comité d'Entreprise de la régie qui ne pourra pas être mis en place avant avril 2014.
Mutuelle	Mutuelle d'entreprise PS : Une renégociation du contrat est en cours.	Reprise de la Mutuelle Voix du Nord
CASF	Ayant droit	Plus de droit, mais les crédits en cours continuent
Règles concernant les véhicules et téléphones	Règles d'utilisations de l'entreprise	Pas de changement, les mêmes règles seront appliquées.
Primes de transport pour les employés	Payées chaque mois et réactualisées	Bloquées au 31/12/2013 et intégrées dans la garantie de salaire
Définitions de poste		Les fiches de postes vont être diffusées.
Prévoyance	Audiens	La direction va demander une réévaluation à Audiens.

Nous nous tenons évidemment à votre disposition pour remonter les points qui vous semblent prioritaires lors des prochaines discussions, et répondre au mieux à vos interrogations.

A Lille le 29 avril 2013